

**Assemblée générale**

Distr. générale
29 avril 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 151 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies****Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix :
rapport sur l'exécution du budget de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, financement
des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022
au 30 juin 2023 et projet de budget pour l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024****Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour 2021/22	356 413 100
Dépenses de 2021/22	353 403 800
Solde inutilisé de 2021/22	3 009 300
Crédits ouverts pour 2022/23	371 787 000
Montant estimatif des dépenses de 2022/23 ^a	371 103 500
Montant estimatif du solde inutilisé de 2022/23 ^a	683 500
Projet de budget du Secrétaire général pour 2023/24	391 223 100
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2023/24	(3 414 900)
Recommandation du Comité consultatif pour 2023/24	387 808 200

^a Montant estimatif au 31 mars 2023.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022	3
III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours	4
IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024	4
A. Considérations et observations générales	4
B. Total des ressources nécessaires	8
C. Département des opérations de paix	13
D. Département de l'appui opérationnel	15
E. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	15
F. Département de la sûreté et de la sécurité	16
V. Conclusions et recommandations	17
Annexes	
I. Ressources financières proposées pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 et évolution des dépenses au 31 mars 2023	20
II. Propositions tendant à créer, à transférer, à réaffecter ou à reclasser des postes et à créer ou à transférer des emplois de temporaire (autres que pour les réunions), assorties de justifications, pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024	39
III. Taux de vacance	42
IV. Effectif réel et taux de vacance moyen pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2022 au 31 mars 2023, par département ou bureau	43

I. Introduction

1. Aux fins de son examen des rapports sur le financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ([A/77/631](#) et [A/77/771](#)), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est entretenu, en ligne et en personne, avec des représentantes et représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 26 avril 2023. Le Comité consultatif énonce ses observations et recommandations sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général dans son rapport portant la cote [A/77/767](#) et fait part de celles qui ont trait aux constatations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 dans son rapport paru sous la cote [A/77/802](#).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

2. Dans sa résolution [75/293](#), l'Assemblée générale a approuvé l'inscription au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, d'un montant brut de 356 413 100 dollars, dont 38 771 000 dollars au titre des dépenses institutionnelles. Le montant brut des dépenses effectives de l'exercice s'est élevé à 353 403 800 dollars ; le solde inutilisé était donc de 3 009 300 dollars (0,8 %).

3. Le montant du solde inutilisé s'explique principalement par l'effet combiné des facteurs suivants : a) la sous-utilisation des crédits ouverts au titre : i) des postes (6 915 200 dollars non utilisés, soit 2,8 % des crédits ouverts), qui tient essentiellement au fait que le taux de vacance moyen a été plus élevé que prévu dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et dans celle des services généraux et catégories apparentées, notamment parce que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a continué de rallonger les délais de recrutement, et ii) du Système de préparation des moyens de maintien de la paix (1 558 500 dollars non utilisés, soit 40,2 % des crédits ouverts), qui s'explique principalement par le nombre inférieur aux prévisions d'unités disponibles pour le niveau d'engagement Déploiement rapide du Système de préparation des moyens de maintien de la paix ; en effet, les effectifs des unités déployées n'ont pas été immédiatement renouvelés, étant donné que d'autres priorités nationales devaient être prises en compte et que les effets de la crise sanitaire continuaient de se faire sentir ; b) le dépassement des crédits ouverts au titre : i) des indemnités de décès ou d'invalidité portant sur des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé (4 416 600 dollars), qui tient à la résolution [76/275](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a adopté un régime sans capitalisation pour le traitement des demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité en attente ou à venir et autorisé le Secrétaire général à régler toutes demandes auxquelles il aurait été fait droit, et ii) du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 423 700 dollars, soit 13,1 %), qui s'explique par un taux de vacance effectif moyen plus faible que prévu pour la catégorie des administrateurs, principalement au Département de l'appui opérationnel et au Bureau des services de contrôle interne, et par la nécessité de remplacer les fonctionnaires en congé de maladie ou de maternité et de déployer des renforts pour des besoins de courte durée ou lors des pics d'activité, principalement au Département de l'appui opérationnel. Les écarts sont analysés en détail à la section III.B du rapport sur l'exécution du budget ([A/77/631](#)).

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

4. Le Comité consultatif a reçu des informations sur les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Au 31 décembre 2022, les dépenses s'élevaient à 184 083 700 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait atteindre 371 782 200 dollars, soit un solde inutilisé de 4 800 dollars représentant 0,0 % des crédits ouverts (371 787 000 dollars). Le Comité s'est également fait fournir des informations actualisées sur les dépenses au 31 mars 2023, qui sont examinées en détail dans les paragraphes correspondants ci-dessous.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

5. Le montant brut du budget proposé pour le compte d'appui pour l'exercice 2023/24 s'élève à 391 223 100 dollars, dont 56 103 800 dollars pour les initiatives institutionnelles, ce qui représente une augmentation de 19 436 100 dollars (5,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022/23. Le Comité consultatif s'est fait communiquer des tableaux qui récapitulent : a) le montant total des ressources demandées pour 2023/24 au titre du compte d'appui et l'évolution des dépenses au 31 mars 2023 (annexe I) ; b) les propositions tendant à créer, à transférer, à réaffecter ou à reclasser des postes et à créer ou à transférer des emplois de temporaire (autres que pour les réunions), assorties de justifications (annexe II).

A. Considérations et observations générales

1. Modulation des ressources du compte d'appui

6. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que les ressources financières demandées pour l'exécution des activités de base imputées au compte d'appui pour l'exercice 2023/24 sont estimées à 335,1 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 15,7 millions de dollars (4,9 %) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2022/23. En 2023/24, le nombre autorisé d'agents en tenue bénéficiant d'un appui (dont le personnel de l'Union africaine) devrait être ramené de 106 423 à 104 783, principalement en raison de changements dans les effectifs de l'Union africaine, et les effectifs civils des missions devraient augmenter légèrement et passer de 11 772 à 11 876 personnes ([A/77/771](#), par. 2 et 3). Le tableau 1 du rapport montre que la part que représentent les montants alloués au compte d'appui dans le total des ressources affectées au maintien de la paix n'a cessé de croître entre 2019/20 et 2022/23, passant de 4,67 % à 5,35 %, et qu'elle devrait diminuer en 2023/24 pour s'établir à 5,31 %.

7. On peut lire dans le rapport que, dans sa résolution [76/279](#), l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à revoir les études précédemment menées et à actualiser les données sur la base d'une analyse de la charge de travail, dans les limites des ressources existantes, et à tenir compte des résultats obtenus dans le prochain projet de budget du compte d'appui de façon à prévoir une meilleure modulation des ressources et des gains d'efficacité plus importants. Par conséquent, toutes les entités ont revu l'étude précédemment menée en 2021/22 et actualisé les données, et elles s'en sont ensuite inspirées pour établir leurs projets de budget pour 2023/24 (*ibid.*, par. 4 et 5). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les entités avaient été invitées à : a) actualiser les principaux facteurs déterminant la

charge de travail et le niveau des ressources afférents aux fonctions ou domaines spécifiques de chaque bureau ; b) actualiser la charge de travail en fonction de son évolution depuis 2019/20 à l'aide d'analyses quantitatives, en tenant compte notamment de l'incidence de la fermeture de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) ; c) déterminer ce qu'il était advenu des capacités devenues excédentaires du fait de la fermeture de la MINUAD ; d) actualiser les fonctions et mandats additionnels mis en place depuis 2019/20, ainsi que les domaines nouveaux ; e) recenser les principaux résultats obtenus au moyen du budget du compte d'appui ; f) expliquer pourquoi le projet de budget pour l'exercice 2023/24 ne comprenait pas de réduction des effectifs.

8. Il est indiqué dans le rapport que les résultats obtenus confirment une fois de plus que les ressources demandées au titre du compte d'appui ne dépendent pas uniquement du nombre de missions ou des effectifs déployés, mais aussi du rôle du Siège et de la complexité accrue des opérations de maintien de la paix, qui constitue le principal facteur déterminant les ressources à mobiliser pour appuyer les opérations en cours. Les missions de maintien de la paix continuent d'être investies de mandats complexes et multidimensionnels, mènent leurs activités dans des conditions politiques difficiles, font face à des risques de sécurité en constante évolution et se heurtent à des obstacles d'ordre logistique. En ce qui concerne le rôle du Siège, l'étude indique que nombre des fonctions actuellement financées au moyen du compte d'appui ont trait à des questions stratégiques et transversales et contribuent à l'exécution des mandats de maintien de la paix de manière globale sans qu'il soit possible de les rattacher à une mission en particulier. De plus, dans le cas des opérations de maintien de la paix en phase de retrait, de clôture et de liquidation, il pourrait être nécessaire de revoir à la hausse les ressources allouées à certains services, notamment lorsque la responsabilité des activités résiduelles est transférée des missions aux bureaux du Siège ainsi qu'à la Base de soutien logistique de Brindisi et au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) (*ibid.*, par. 7, 9 et 10).

9. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les fonctions financées au moyen du compte d'appui avaient trait à des questions stratégiques et transversales et consistaient à apporter un appui global, sur les plans de la stratégie, des programmes, des politiques et des activités, aux opérations de paix et aux entités du Secrétariat et que, de ce fait, nombre d'entités n'organisaient pas leurs ressources en fonction de telle ou telle mission, même si les divisions régionales (notamment les équipes opérationnelles intégrées ou le Bureau de l'auditeur résident de chaque mission) continuaient de le faire. Dans ce contexte, aux fins de la présente analyse, il n'avait pas été possible de déterminer la charge de travail qui revenait de manière individuelle à tel ou tel poste. D'après le Secrétaire général, les organes délibérants avaient estimé que l'utilité des statistiques relatives à la charge de travail était limitée et celles-ci avaient finalement été remplacées par le cadre de budgétisation axée sur les résultats.

10. Il est indiqué dans le rapport que les 43 postes et emplois de temporaire créés depuis 2019/20 englobent 22 postes et emplois qui étaient auparavant financés par les missions au moyen du mécanisme de recouvrement de coûts liés aux opérations de maintien de la paix, à savoir 16 emplois approuvés pour 2022/23, pendant que des changements opérationnels importants sont apportés à Umoja, et 4 postes et 2 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) proposés pour 2023/24. S'y ajoutent 21 postes et emplois qui ont été créés ou font l'objet d'une proposition de création et qui doivent permettre d'assurer les fonctions supplémentaires approuvées par l'Assemblée générale dans divers domaines et, pour 2023/24, il est proposé de créer 4 postes directement liés à de nouveaux mandats et 3 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) qui permettront de traiter les affaires disciplinaires accumulées au cours des années précédentes. Depuis 2019/20, 24 postes et emplois de temporaire

ont déjà été supprimés compte tenu des missions récemment fermées (ibid., par. 12, 13 et 16).

11. Rappelant l'objectif initial du compte d'appui, le Comité consultatif s'inquiète de l'absence d'une base méthodologique permettant de faire le lien entre les besoins d'appui au Siège et les besoins des opérations de maintien de la paix. Il note que la réforme de la gestion aurait dû se traduire par des gains d'efficacité plus importants dans les structures d'appui et non par une tendance à la hausse du nombre de postes et d'emplois demandés au Siège pour chaque initiative mise en place au Siège et sur le terrain. Il n'est pas entièrement convaincu que la complexité opérationnelle ou les fonctions stratégiques fassent obstacle à la modulation des ressources du compte d'appui et souligne qu'il est essentiel d'instaurer une culture de l'efficacité dans l'utilisation des ressources du compte d'appui et des missions.

12. Le Comité consultatif estime qu'au lieu d'une analyse par entité, il aurait fallu procéder à une analyse par fonction afin de délimiter clairement la charge de travail liée aux fonctions financées au moyen du compte d'appui. Il rappelle l'observation qu'il a faite par le passé, à savoir que les propositions relatives aux postes devraient être étayées par une analyse systématique de la charge de travail fondée sur des indicateurs de charge de travail et l'identification appropriée des flux de travail (A/77/7, par. 44). Il est d'avis qu'il aurait fallu procéder à un examen des effectifs financés au moyen du compte d'appui, sur le modèle des examens des effectifs menés dans les missions, pour déterminer si les capacités actuelles étaient toujours nécessaires.

13. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'instituer une méthode permettant de répartir efficacement la charge de travail dans la limite des capacités existantes, sur la base d'indicateurs de charge de travail et de performance individualisés, et de procéder à une analyse globale par fonction ainsi qu'à un examen des effectifs financés au moyen du compte d'appui, en tenant compte des facteurs mentionnés au paragraphe précédent et des informations quantitatives et qualitatives provenant du terrain, en vue d'établir une fourchette de référence pour les projets de budget du compte d'appui. Pour que le Secrétaire général ait le temps de procéder à une analyse pertinente, le Comité recommande par ailleurs à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de lui communiquer les résultats de cette analyse dans le projet de budget du compte d'appui qu'il lui présentera à sa soixante-dix-neuvième session.

2. Dépenses institutionnelles

14. Le montant des ressources proposées au titre des dépenses institutionnelles s'élève à 56 103 800 dollars, à savoir 17 659 500 dollars pour le progiciel de gestion intégré, 20 875 400 dollars pour les frais de maintenance et d'assistance technique relatifs à Umoja ; 12 855 200 dollars pour l'assurance maladie après la cessation de service ; 3 326 800 dollars pour le Système de préparation des moyens de maintien de la paix ; 868 500 dollars pour le dispositif de rationalisation de la prestation de services de gestion (précédemment appelé dispositif de prestation de services centralisée) ; 518 400 dollars pour les indemnités de décès ou d'invalidité portant sur des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé.

Frais liés à Umoja

15. Il est proposé, pour 2023/24, de transférer quatre postes et deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) auparavant financés au moyen du fonds de recouvrement de coûts liés aux opérations de maintien de la paix, pendant que des

changements opérationnels importants sont apportés à Umoja. Le Comité consultatif avait précédemment noté que les postes qu'il était proposé de transférer n'avaient pas été pris en compte dans le dernier rapport d'étape du Secrétaire général sur Umoja et que le Secrétariat considérait que les emplois de temporaire créés aux fins de l'appui à l'initiative de gestion de la chaîne d'approvisionnement, initialement autorisés au titre du projet Umoja, n'avaient plus de liens avec Umoja (A/76/808, par. 15). **Le Comité consultatif estime de nouveau que les informations relatives aux ressources liées à Umoja continuent d'être transmises de manière décousue et sans cohérence et compte que des informations plus détaillées seront communiquées à l'Assemblée générale concernant les emplois de temporaire créés aux fins de l'appui à l'initiative de gestion de la chaîne d'approvisionnement (voir également par. 23 à 25 ci-dessous).**

Assurance maladie après la cessation de service

16. Il ressort du tableau 10 du rapport que l'augmentation des dépenses institutionnelles tient à une augmentation des dépenses relatives à l'assurance maladie après la cessation de service (1 025 200 dollars, soit 8,7 %), et on trouvera dans le tableau 16 des informations sur les dépenses mensuelles engagées au titre de l'assurance maladie après la cessation de service pendant les exercices 2021/22 et 2022/23. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que l'augmentation des dépenses engagées au titre de l'assurance maladie après la cessation de service était liée à l'inflation des tarifs médicaux et à un recours accru à des services non indispensables et non urgents qui n'avaient pas été fournis pendant la pandémie. Le Comité consultatif rappelle à cet égard les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport financier et dans les états financiers audités pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 en ce qui concerne les informations qui devraient être communiquées dans les notes relatives aux états financiers en application des paragraphes 141 à 149 de la norme IPSAS 39 et notamment les résultats des analyses de sensibilité portant sur les avantages du personnel pour chaque hypothèse actuarielle importante (A/77/5 (Vol. II), chap. II, par. 277 et 282).

3. Pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police

17. Le Comité consultatif s'est fait communiquer des informations sur les contributions militaires fournies aux opérations de paix, par nationalité, ainsi que le tableau ci-dessous, qui montre la représentation des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, par groupe régional, dans trois départements (Département des opérations de paix, Département de l'appui opérationnel et Département de la sûreté et de la sécurité) au 31 décembre 2022.

Représentation des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, par groupe régional, au 31 décembre 2022

Groupe régional	Militaires		Membres du personnel de police		Département des opérations de paix ^a		Département de l'appui opérationnel		Département de la sûreté et de la sécurité	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Afrique	27 366	40,12	5 861	75,30	76	24,9	33	12,8	—	—
Asie-Pacifique	32 782	48,06	1 490	19,14	76	24,9	45	17,4	6	60,0
Europe orientale	950	1,39	115	1,48	17	5,6	26	10,1	1	10,0
Amérique latine et Caraïbes	2 203	3,23	66	0,85	17	5,6	28	10,9	—	—
Europe occidentale et autres États	4 916	7,21	252	3,24	118	38,7	125	48,4	3	30,0

<i>Groupe régional</i>	<i>Militaires</i>		<i>Membres du personnel de police</i>		<i>Département des opérations de paix^a</i>		<i>Département de l'appui opérationnel</i>		<i>Département de la sûreté et de la sécurité</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>
Autres	–	–	–	–	1	0,3	1	0,4	–	–
Total	68 217		7 784		305		258		10	

^a Y compris les membres du personnel temporaire (autres que pour les réunions) remplaçant des fonctionnaires en congé.

18. Le Comité consultatif réaffirme qu'il importe d'assurer une représentation adéquate des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, y compris dans les départements émergeant au compte d'appui (A/76/760, par. 51). Il rappelle le paragraphe 39 de la résolution 76/274, dans lequel l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour faire en sorte que les pays qui fournissent des contingents soient représentés comme il se doit au Département des opérations de paix et au Département de l'appui opérationnel du Secrétariat, compte tenu de leur contribution aux activités de maintien de la paix des Nations Unies, et d'en rendre compte dans son prochain rapport d'ensemble.

B. Total des ressources nécessaires

19. Le montant brut du budget proposé pour le compte d'appui pour l'exercice 2023/24 s'élève à 391 223 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 19 436 100 dollars (5,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022/23. Cette variation tient essentiellement aux augmentations liées aux ajustements standard des dépenses de personnel (12,2 millions de dollars), aux modifications du tableau d'effectifs (3,3 millions de dollars), à la part des dépenses liées à Umoja et aux services de maintenance et d'assistance technique y relatifs (2,3 millions de dollars) et aux dépenses opérationnelles (1,4 million de dollars) (A/77/771, par. 29).

20. Il est indiqué à l'alinéa a) du paragraphe 31 du rapport que, s'agissant des dépenses de personnel, l'augmentation de 12,2 millions de dollars résulte du relèvement du coefficient d'ajustement appliqué à New York, qui est passé de 69,9 à 82,0 – chiffre estimé par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) compte tenu de l'évolution du coût de la vie à New York et qui devait prendre effet en février 2023. Ayant demandé pourquoi le coefficient retenu différait du coefficient de 80,5 qui avait été arrêté par la CFPI, le Comité consultatif a été informé qu'au moment de l'établissement du budget, des coefficients d'ajustement estimés par la CFPI en prévision de la révision qui devait être faite en février avaient été appliqués aux traitements de base nets. Ainsi, le coefficient d'ajustement de 82,0 % qui avait été retenu pour New York dans le projet de budget du compte d'appui pour 2023/24 était fondé sur l'estimation fournie par la CFPI au moment de l'établissement du projet de budget. Bien que le coefficient finalement arrêté par la CFPI soit inférieur de 1,5 point de pourcentage à celui qui avait été utilisé dans le projet de budget, on s'attendait à ce que les pressions inflationnistes persistent pendant l'exercice. La prochaine révision, par la CFPI, du coefficient d'ajustement (en février 2024) pourrait exercer une pression sur l'exécution du budget au cours de la seconde moitié de l'exercice ; de la même manière, le coefficient d'ajustement révisé qui avait pris effet en février 2023 avait une incidence sur les dépenses salariales de l'exercice en cours qui devrait se chiffrer à 2,1 millions de dollars pour les cinq derniers mois de l'exercice 2022/23. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées concernant l'effet réel de la décision de la CFPI seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport.**

21. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les effectifs proposés et les ressources demandées pour l'exercice 2023/24 au titre du compte d'appui, sous réserve des observations et des recommandations qu'il formule aux paragraphes ci-après et aux paragraphes 11 à 13 ci-dessus.**

1. Observations relatives aux effectifs nécessaires

22. Le montant proposé pour l'exercice 2023/24 permettra de financer 1 446 postes et emplois de temporaire (autres que pour les réunions), contre les 1 433 postes et emplois de temporaire approuvés pour 2022/23 (voir annexe II). Il tient compte de l'effet-report des modifications du tableau d'effectifs approuvées en 2022/23 et des modifications proposées pour 2023/24, à savoir le transfert de quatre postes et de deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) auparavant financés au moyen du fonds de recouvrement de coûts liés aux opérations de maintien de la paix et la création de quatre postes et de trois emplois de temporaire (autres que pour les réunions).

Transfert de 4 postes et de 2 emplois de temporaire (autres que pour les réunions)

23. Il est proposé d'inscrire au budget du compte d'appui six postes et emplois de temporaire (autres que pour les réunions) qui sont actuellement financés au moyen du fonds de recouvrement de coûts liés aux opérations de maintien de la paix à l'appui de l'initiative de gestion de la chaîne d'approvisionnement, à savoir quatre postes (1 P-5, 2 P-4 et 1 P-3) et deux emplois de temporaire (1 P-4 et 1 P-3) au Département de l'appui opérationnel, car ces postes et emplois resteront nécessaires une fois le projet achevé. L'inscription de ces postes et emplois au budget du compte d'appui est sans effet sur le coût global des opérations de maintien de la paix, mais elle se traduit par une augmentation nette des effectifs imputés au budget du compte d'appui et par une diminution des besoins en ressources des missions ([A/77/771](#), par. 12 et tableau 11).

24. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les postes et emplois concernés relevaient de la Division de la logistique du Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui opérationnel et qu'ils étaient précédemment inscrits aux budgets des missions de maintien de la paix, au prorata du montant de leurs budgets approuvés respectifs, et financés au moyen du fonds de recouvrement de coûts liés aux opérations de maintien de la paix. Le transfert proposé était sans effet sur les coûts si l'on prenait en considération le budget global des opérations de maintien de la paix.

25. **Le Comité consultatif rappelle qu'il avait recommandé d'approuver le maintien des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) dans le cadre du dispositif initial de recouvrement des coûts, car les coûts y relatifs étaient temporaires par nature ([A/72/857](#), par. 24), et que ces emplois pourraient ne pas être reconduits lorsque le projet Umoja aurait été mené à bien. Le Comité réaffirme par ailleurs qu'en principe, si des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) sont approuvés dans le cadre d'un projet, il faut cesser de les reconduire une fois le projet achevé. S'il est nécessaire de les reconduire à l'issue du projet, il faut soumettre des propositions précises en ce sens, accompagnées de justifications détaillées ([A/76/808](#), par. 24). Le Comité n'est pas entièrement convaincu qu'il soit nécessaire de reconduire les six postes et emplois de temporaire à ce stade du projet Umoja et recommande donc que soient approuvés le transfert de trois emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) et la suppression des trois autres postes et emplois. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.**

Taux de vacance

26. Dans son rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Secrétaire général indique que le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget a défini des orientations générales en vue d'améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2023/24 et de faire en sorte que les taux proposés soient fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs (A/77/779, par. 254). Le Comité consultatif s'est fait communiquer des informations sur les taux de vacance effectifs et moyens pour 2021/22 et 2022/23, sur les taux proposés pour 2023/24 et sur l'effectif moyen et réel pour les postes d'administrateur(trice) et les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (voir annexes III et IV).

27. Le Comité consultatif note que les taux proposés pour certains bureaux ou départements correspondent aux taux moyens effectivement constatés au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, que d'autres correspondent au taux effectif enregistré au 31 mars 2023 mais que d'autres encore ne correspondent ni à l'un, ni à l'autre. **Le Comité consultatif prend note des orientations générales visant à améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2023/24. Néanmoins, il faut continuer de veiller à ce que les taux de vacance proposés soient fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs. Lorsque les taux proposés diffèrent des taux effectifs, des informations actualisées devraient être fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et une justification claire devrait être systématiquement donnée dans les projets de budget et documents connexes, de même que des prévisions de recrutement réalistes et la liste des postes qui pourraient devenir vacants, dans la mesure du possible.** Le Comité consultatif revient sur la question des taux de vacance dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

Postes et emplois de temporaire vacants

28. Le Comité consultatif s'est fait communiquer des organigrammes actualisés indiquant les postes et emplois de temporaire vacants au Département des opérations de paix, au Département de l'appui opérationnel, au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, au Bureau de l'informatique et des communications, au Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et au Département de la sûreté et de la sécurité, et note qu'un poste était vacant depuis plus de deux ans au 31 décembre 2022. Il note également qu'il y a des postes et emplois de temporaire vacants dans chacun de ces bureaux et départements parmi les postes et emplois financés au moyen du compte d'appui. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a prié de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement, de passer en revue les postes qui étaient vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (résolution 76/274, par. 33). Il compte que des informations actualisées sur tous les postes vacants seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget.**

2. Observations relatives aux ressources autres que celles affectées à des postes

Consultants et services de consultants

29. Les ressources demandées au titre des consultants et services de consultants pour 2023/24 s'élèvent à 2 106 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 345 700 dollars (19,6 %) par rapport au montant alloué pour 2022/23. Il ressort des informations communiquées au Comité consultatif que les dépenses se sont chiffrées à 1 817 300 dollars en 2021/22 et qu'elles s'élevaient à 833 600 dollars au 31 mars 2023. Le montant de 345 800 dollars permettrait de financer les services d'un(e) consultant(e) chargé(e) d'aider à la mise en œuvre de projets et d'activités conformes à la Stratégie pour la santé mentale et le bien-être dans le système des Nations Unies, axée en particulier sur le personnel des missions de maintien de la paix, y compris le personnel en tenue, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 78 de sa résolution 76/274 (A/77/771, par. 331).

30. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, s'il était vrai que l'Assemblée générale n'avait pas expressément demandé, au paragraphe 78 de sa résolution 76/274, qu'il soit fait appel aux services de consultants supplémentaires, l'importance de prendre des mesures dans ce domaine avait néanmoins été soulignée. À l'heure actuelle, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité ne dispose pas de ressources permettant d'améliorer les connaissances et les compétences du personnel de direction et d'encadrement et de prendre des mesures préventives axées sur la réduction des risques psychosociaux. Les services de consultants proposés seraient essentiels pour créer des outils qui, en étant conçus de manière centralisée, appuieraient plus efficacement toutes les missions de maintien de la paix, et permettraient d'éviter les chevauchements d'activités entre missions et d'apporter un appui au personnel en tenue et au personnel civil dans les missions. Hormis un poste P-5 de spécialiste de la santé mentale affecté au Bureau des ressources humaines au titre du budget-programme, aucune ressource n'est actuellement consacrée à la coordination de la Stratégie ou à l'élaboration d'outils à appliquer dans l'ensemble du système.

31. Le Comité consultatif a également été informé de la manière dont les responsabilités étaient réparties entre les départements. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité était chargé d'élaborer une réponse stratégique, de tenir compte des questions de santé mentale et de bien-être dans les politiques, les pratiques, le cadre de formation et le modèle de leadership et de jouer un rôle de coordination. La Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail du Département de l'appui opérationnel jouait un rôle clé dans l'accompagnement des membres du personnel ayant des problèmes de santé mentale. Le Département de la sûreté et de la sécurité avait pour rôle de fournir des services : il appuyait les entités sur le terrain et coordonnait le soutien psychosocial dans les situations de crise.

32. Le Comité consultatif prend également note des services de consultants auxquels il est proposé de faire appel : a) au Département des opérations de paix, concernant l'outil d'analyse et de gestion prévisionnelle des conflits locaux ; b) au Département de l'appui opérationnel, concernant un catalogue électronique ; c) au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, dans les domaines de la science des données, de l'ingénierie et des outils d'analyse avancés ; d) au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, s'agissant de la coordination du dialogue ; e) au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, en ce qui concerne les Normes comptables internationales pour le secteur public ; f) au Bureau des services de contrôle interne, en vue d'une évaluation externe de la qualité des travaux de la Division de

l'inspection et de l'évaluation ; g) au Bureau des services de contrôle interne, concernant les services d'un(e) spécialiste des drones aériens.

33. Le Conseil consultatif rappelle que l'Assemblée générale a réaffirmé que le recours aux consultants devait être limité au strict minimum et que l'Organisation devait mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivaient dans la durée (résolution 76/274, par. 46). Il est d'avis que les fonctions de coordination devraient être exercées en utilisant les ressources existantes, au moyen d'un accord de recouvrement ou de partage des coûts, et estime par ailleurs qu'il faudrait également s'appuyer sur les ressources existantes pour renforcer les capacités, notamment en ce qui concerne les questions psychosociales. Par conséquent, ayant examiné les services de consultants proposés, le Comité recommande, compte tenu des dépenses de 2021/22 et de l'exercice en cours, une réduction de 20 % (421 400 dollars) des ressources demandées au titre des consultants et des services de consultants qui serait appliquée au Département des opérations de paix, au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, au Bureau des services de contrôle interne, au Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies et au Bureau de la déontologie.

Voyages officiels

34. Les ressources demandées au titre des voyages officiels pour 2023/24 s'élèvent à 6 411 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 447 500 dollars (7,5 %) par rapport au montant alloué pour 2022/23. Il ressort des informations communiquées au Comité consultatif que les dépenses se sont chiffrées à 5 781 700 dollars en 2021/22 et qu'elles s'élevaient à 4 453 200 dollars au 31 mars 2023. Le Comité consultatif réaffirme qu'il faudrait recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne, réduire au minimum les voyages motivés par la participation à des ateliers, des conférences ou des réunions et, lorsque de tels voyages sont proposés, présenter des justifications détaillées. Dans cette optique, et compte tenu de la sous-utilisation des crédits observée en 2021/22 et du niveau actuel des dépenses, le Comité recommande une réduction de 10 % (641 100 dollars) des ressources demandées au titre des voyages officiels qui serait appliquée au Département de l'appui opérationnel, au Bureau de l'informatique et des communications, au Bureau des services de contrôle interne, au Bureau des affaires juridiques et au Département de la communication globale.

Communications et informatique

35. Les ressources demandées au titre des communications et de l'informatique s'élèvent à 16 336 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 172 700 dollars (1,1 %) par rapport au montant alloué pour 2022/23. Il ressort des informations communiquées au Comité consultatif que les dépenses se sont chiffrées à 15 940 300 dollars en 2021/22 et qu'elles s'élevaient à 10 012 400 dollars au 31 mars 2023. Compte tenu du niveau des dépenses observé en 2021/22 et pendant l'exercice en cours, le Comité consultatif recommande une réduction de 5 % (816 800 dollars) des ressources demandées au titre des communications et de l'informatique qui serait appliquée au Département des opérations de paix, au Département de l'appui opérationnel, au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, au Bureau des services de contrôle interne, au Bureau des affaires juridiques et au Département de la communication globale.

C. Département des opérations de paix

36. Au Département des opérations de paix, il est notamment proposé de créer un poste de spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5) au Bureau du Secrétaire général adjoint et d'un poste de spécialiste des données (P-4) à la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation. Il est également proposé de reconduire deux emplois de temporaire (autre pour les réunions), à savoir 1 emploi de spécialiste des questions politiques (P-3) et 1 emploi de responsable de la formation (P-3).

Création proposée de 1 poste de spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5)

37. Il est indiqué dans le rapport que le (la) titulaire de ce poste dirigera l'Équipe de coordination du renseignement dans les opérations de maintien de la paix, qui sera chargée d'appliquer la politique relative au renseignement dans les opérations de maintien de la paix, de mettre au point un système global de renseignement et de coordonner le renseignement dans l'ensemble des opérations de paix, ainsi que dans les missions et au Siège. Actuellement, l'Équipe est composée de personnel recruté à titre temporaire dont les emplois sont exclusivement financés au moyen de ressources extrabudgétaires (1 P-5 et 3 P-4). Depuis 2017, l'Équipe s'efforce de mettre en place des activités de renseignement au service du maintien de la paix en collaboration avec des États Membres, de manière bilatérale ou multilatérale, ainsi qu'avec des opérations de maintien de la paix ([A/77/771](#), par. 81).

38. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'après la création de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali en 2013, il était devenu évident que les Casques bleus étaient directement visés et qu'il fallait renforcer la sûreté et la sécurité du personnel. Il avait été estimé que le renseignement était l'une des capacités qui pourraient être utiles mais qui n'étaient pas disponibles dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies à l'époque. La politique relative au renseignement dans les opérations de maintien de la paix, promulguée en 2017 et révisée en 2019, avait fait l'objet d'une large consultation auprès des opérations de maintien de la paix et des parties prenantes au Siège.

39. Le Comité consultatif a également été informé qu'auparavant, la coordination et l'échange d'informations entre les centres d'analyse conjointe des missions, les unités de renseignement militaire, la police des Nations Unies, le Département de la sûreté et de la sécurité et les centres d'opérations conjoints étaient limités et que, de ce fait, les informations communiquées à la direction des missions étaient parfois incohérentes. Il avait été estimé que la politique relative au renseignement dans les opérations de maintien de la paix aiderait les missions à mettre en place un mécanisme de coordination du renseignement dans les missions de maintien de la paix par l'intermédiaire de l'Équipe. Le rôle principal du (de la) spécialiste hors classe de la gestion de programme et de l'Équipe n'était pas d'exercer des fonctions de renseignement mais d'aider les opérations de maintien de la paix à mettre en œuvre le cadre général relatif au renseignement et le cycle du renseignement, à établir et réviser les plans d'acquisition, à mettre en place un système de renseignement et des instructions permanentes et à mener des activités de renseignement.

40. Il a également été indiqué au Comité qu'environ 300 personnes (militaires, policiers et civils) avaient été formées entre 2017 et 2022 et que la demande restait élevée. Pour répondre à cette demande de formation, une académie du renseignement dans les opérations de maintien de la paix avait été créée au moyen de ressources extrabudgétaires au Centre de services régional d'Entebbe. Le (la) titulaire du poste

P-5 de spécialiste hors classe de la gestion de programme qu'il était proposé de créer dirigerait cette académie. À l'avenir, l'académie serait composée de trois P-4 et d'un G-5.

41. Prenant note des fonctions associées au poste P-5 qu'il est proposé de créer et du fait qu'elles étaient jusqu'à présent financées au moyen de ressources extrabudgétaires, le Comité consultatif estime que des justifications plus détaillées devraient être fournies à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport.

Création proposée de 1 poste de spécialiste des données (P-4)

42. Il est indiqué dans le rapport que, dans sa résolution 76/274, l'Assemblée générale a demandé que soit établi un plan de mise en service du Système complet de planification et d'évaluation de la performance assorti d'une analyse de cette mise en service et des enseignements tirés. Il faudrait qu'un(e) spécialiste des données (P-4) soit présent(e) au Siège pour appliquer le plan de mise en service du Système et en faciliter la mise en œuvre dans les missions. Le (la) titulaire du poste répondrait aux besoins existants et nouveaux et se chargerait notamment d'aider les missions à renforcer leur capacité à tirer parti du Système pour améliorer les résultats et l'efficacité, de finaliser les supports de formation et les documents directifs normalisés, de former le personnel des missions à la méthodologie du Système et de mettre la dernière main à la politique relative au Système (ibid., par. 106 à 108).

43. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'un projet pilote financé au moyen de ressources extrabudgétaires fournies à titre temporaire avait été mené pendant deux ans, qu'il avait montré que le Système complet de planification et d'évaluation de la performance était un outil utile et que, grâce à ce projet, le Système était opérationnel dans toutes les missions de maintien de la paix. Les États Membres avaient été tenus informés, dans le cadre de diverses instances, des progrès faits dans la mise en service du Système, et notamment à des moments clés. Comme le Système était structurellement sous-tendu par une plateforme informatique, il devait faire l'objet d'une maintenance régulière et centralisée qui serait assurée par un(e) spécialiste des données (P-4). Le (la) titulaire serait notamment chargé(e) de veiller à la sécurité des données et des applications, de répondre aux besoins des missions, notamment pour ce qui est des mises à jour et des changements à apporter aux systèmes, d'élaborer et de tenir à jour des tableaux de bord permettant de visualiser les données et les analyses, de contribuer à la production de fiches d'information des missions, d'établir des liens avec d'autres bases de données et systèmes, de donner des conseils sur les meilleures pratiques en matière de gestion et de visualisation des données, d'animer des sessions de formation régulières et d'assurer des services de dépannage.

44. Le Comité consultatif note que les processus du Système complet de planification et d'évaluation de la performance sont pilotés et pris en main par les missions et estime qu'un plan de mise en service du Système complet de planification et d'évaluation de la performance assorti d'une analyse de cette mise en service et des enseignements tirés pourrait être établi dans la limite des capacités existantes, notamment dans les missions. Il recommande donc que la création du poste P-4 de spécialiste des données ne soit pas approuvée. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.

D. Département de l'appui opérationnel

45. Au Département de l'appui opérationnel, il est notamment proposé de créer un poste d'ingénieur(e) (P-4), de réaffecter 10 postes, de transférer 11 postes et 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) qui relevaient précédemment du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et de reconduire 22 emplois de temporaire (autres que pour les réunions), en plus du transfert des 4 postes et des 2 emplois susmentionnés.

Création proposée de 1 poste d'ingénieur(e) (P-4)

46. Il est indiqué au paragraphe 196 du rapport que le (la) titulaire du poste appuierait la mise en œuvre de la stratégie environnementale pluriannuelle du Département de l'appui opérationnel visant à réduire l'empreinte des opérations de maintien de la paix, contribuerait à la finalisation de nouveaux contrats et d'autres solutions d'approvisionnement portant sur la conception et le déploiement de solutions fondées sur les énergies renouvelables et contribuerait également à l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs clés de résultats. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la tâche principale du (de la) titulaire serait d'établir des instruments contractuels pour les accords d'achat d'énergie, en étroite collaboration avec les missions et les pays hôtes. Il s'agissait d'une spécialisation relativement nouvelle pour laquelle le Secrétariat ne disposait à l'heure actuelle ni de compétences, ni de postes dédiés. Parmi ses principales tâches et responsabilités, le (la) titulaire devrait également mettre en place des solutions d'approvisionnement, mener des activités d'appui s'agissant de la production d'énergie et donner des orientations politiques et des conseils spécialisés sur la mise en œuvre de solutions fondées sur les énergies renouvelables.

47. Bien que conscient de l'importance de la stratégie environnementale pour le maintien de la paix, le Comité consultatif note que la Base de soutien logistique des Nations Unies et les missions disposent déjà de capacités en matière d'environnement, notamment dans les domaines des solutions d'approvisionnement et des énergies renouvelables, et recommande donc que la création du poste P-4 d'ingénieur(e) ne soit pas approuvée. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.

E. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité

48. Au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, il est proposé de créer 3 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (2 P-4 et 1 P-3), de transférer 1 poste à l'intérieur du Département et de reconduire 21 emplois de temporaire (autres que pour les réunions).

Création proposée de 3 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) de juriste (2 P-4 et 1 P-3)

49. Il est indiqué au paragraphe 316 du rapport qu'il est proposé de créer deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) de juriste (P-4) et un de juriste (P-3) à Nairobi, et que ces ressources seront consacrées au traitement des dossiers en suspens. Sur les 148 affaires qui se sont poursuivies en 2023, 42 avaient été reçues en 2020 et 2021 et n'avaient pas été traitées en raison de l'urgence et de la complexité d'autres affaires disciplinaires.

50. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation imprévue du nombre de nouveaux dossiers reçus en 2020 et 2021 avait

alourdi la charge de travail existante, ce qui avait considérablement allongé le délai moyen de traitement des dossiers. En raison de cette augmentation, le délai est passé de 11,2 mois pour la période se terminant le 31 décembre 2020 à 13,8 mois pour la période se terminant le 31 décembre 2021, et à 13,4 mois en décembre 2022. Les retards pris dans le traitement des dossiers alimentaient la méfiance à l'égard du dispositif d'application du principe de responsabilité et, si le membre du personnel concerné avait été placé en congé administratif avec traitement, ils pouvaient se traduire par d'importantes dépenses pour l'Organisation. Le Comité a également été informé qu'on estimait à 682,5 jours le délai nécessaire pour traiter les 42 dossiers reçus en 2020 et 2021, ce qui correspondait à 35,7 mois environ (en comptant 230 jours ouvrables par an). Par conséquent, pour traiter ces 42 dossiers, il faudrait trois nouveaux juristes pendant une année complète (12 mois), comme proposé.

51. Le Comité consultatif note qu'après avoir examiné le projet de budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour 2023/24, il a recommandé que la proposition tendant à créer un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de juriste (P-3) à Nairobi soit approuvée (voir [A/77/767/Add.8](#), par. 21). **Compte tenu de ces éléments et des capacités actuelles en matière d'affaires juridiques à Nairobi, le Comité consultatif recommande d'approuver la création de deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) de juriste (1 P-4 et 1 P-3) à Nairobi. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.**

F. Département de la sûreté et de la sécurité

52. Au Département de la sûreté et de la sécurité, il est proposé de créer un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-4) et de reconduire deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions).

Création proposée de 1 poste de spécialiste de la gestion de programme (P-4)

53. Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'il ressort d'une enquête globale sur le bien-être psychosocial du personnel de sécurité intégré du Département de la sûreté et de la sécurité menée en 2019 que le personnel de sécurité intégré en poste en mission présente des taux nettement plus élevés de symptômes recouvrant un large éventail de problèmes de santé mentale, par rapport au personnel de sécurité intégré hors mission. Grâce au poste de spécialiste de la gestion de programme (P-4) chargé(e) du soutien psychosocial qu'il est proposé de créer, le Département devrait mieux être capable de fournir les services essentiels de soutien psychosocial au personnel de sécurité sur le terrain. Le (la) titulaire du poste serait chargé de coordonner l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie de bien-être psychosocial du personnel du Département pour les missions de maintien de la paix. Il (elle) devrait assurer le suivi et l'analyse de l'élaboration et de l'exécution des projets ; apporter son concours à l'élaboration de politiques ; mener des campagnes de communication auprès du public ; conduire des visites sur le terrain ou y participer ; concevoir des supports de formation et organiser des ateliers de formation ; renforcer et contrôler les capacités des conseillers déployés sur le terrain ([A/77/771](#), par. 510 à 512).

54. Le Comité consultatif a été informé que les activités du (de la) spécialiste de la gestion de programme chargé(e) du soutien psychosocial auraient une incidence directe sur l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie de bien-être psychosocial du personnel de sécurité intégré du Département de la sûreté et de la sécurité dans les missions de maintien de la paix. Si une telle stratégie était mise en œuvre de manière intégrale et efficace, elle aurait des effets positifs sur les

capacités d'adaptation et de gestion du stress et la résilience psychologique du personnel de sécurité intégré dans les missions de maintien de la paix. Ce renforcement des capacités et de la résilience favoriserait la prestation de services de sûreté et de sécurité efficaces et professionnels par le personnel de sécurité intégré dans les missions et contribuerait à l'exécution des mandats de maintien de la paix dans des environnements complexes et dangereux.

55. Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu par les explications qui ont été données pour justifier la création d'un poste et estime qu'il faudrait clarifier la répartition des responsabilités entre le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, le Département de l'appui opérationnel et le Département de la sûreté et de la sécurité s'agissant des questions de santé mentale de manière à éviter les chevauchements d'activités. Il recommande par conséquent que la création du poste de spécialiste de la gestion de programme (P-4) ne soit pas approuvée à ce stade. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.

V. Conclusions et recommandations

56. Le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du compte d'appui pour les dépenses institutionnelles.

57. En ce qui concerne les postes et emplois de temporaire à financer au moyen du compte d'appui, le Comité consultatif recommande :

- a) D'approuver la création de deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) de juriste (1 P-4 et 1 P-3) au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité (voir par. 51 ci-dessus) ;**
- b) D'approuver le transfert de 12 postes et de 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) ;**
- c) D'approuver la réaffectation de 10 postes ;**
- d) D'approuver la reconduction de 71 emplois de temporaire ;**
- e) D'approuver le transfert de trois emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) et de ne pas approuver les trois autres transferts proposés (2 P-4 et 1 P-3), s'agissant des quatre postes (1 P-5, 2 P-4 et 1 P-3) et des deux emplois de temporaire (1 P-4 et 1 P-3) du Département de l'appui opérationnel qu'il était proposé de financer au moyen du compte d'appui au lieu du fonds de recouvrement de coûts liés aux opérations de maintien de la paix (voir par. 25 ci-dessus) ;**
- f) De ne pas approuver la création :**
 - i) D'un poste de spécialiste des données (P-4) au Département des opérations de paix (voir par. 44 ci-dessus) ;**
 - ii) D'un poste d'ingénieur(e) (P-4) au Département de l'appui opérationnel (voir par. 47 ci-dessus) ;**
 - iii) D'un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-4) au Département de la sûreté et de la sécurité (voir par. 55 ci-dessus).**

58. En ce qui concerne les dépenses autres que le coût des postes à financer au moyen du compte d'appui, le Comité consultatif recommande :

a) Une réduction de 421 400 dollars au titre des consultants et des services de consultants qui serait appliquée au Département des opérations de paix, au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, au Bureau des services de contrôle interne, au Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies et au Bureau de la déontologie (voir par. 33 ci-dessus) ;

b) Une réduction de 641 100 dollars au titre des voyages officiels qui serait appliquée au Département de l'appui opérationnel, au Bureau de l'informatique et des communications, au Bureau des services de contrôle interne, au Bureau des affaires juridiques et au Département de la communication globale (voir par. 34 ci-dessus) ;

c) Une réduction de 816 800 dollars au titre des communications et de l'informatique qui serait appliquée au Département des opérations de paix, au Département de l'appui opérationnel, au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, au Bureau des services de contrôle interne, au Bureau des affaires juridiques et au Département de la communication globale (voir par. 35 ci-dessus).

59. L'application des recommandations susmentionnées du Comité consultatif se traduirait par une diminution de 3 414 900 dollars par rapport au projet de budget du Secrétaire général. Le projet de budget du compte d'appui pour 2023/24 serait ainsi ramené de 391 223 100 dollars à 387 808 200 dollars, à savoir : 268 400 700 dollars pour les postes et 63 303 700 dollars pour les autres objets de dépense ; 17 659 500 dollars pour le progiciel de gestion intégré ; 20 875 400 dollars pour les frais de maintenance et d'assistance technique relatifs à Umoja ; 12 855 200 dollars pour l'assurance maladie après la cessation de service ; 3 326 800 dollars pour le Système de préparation des moyens de maintien de la paix ; 868 500 dollars pour le dispositif de rationalisation de la prestation de services de gestion (précédemment appelé dispositif de prestation de services centralisée) ; 518 400 dollars pour les indemnités de décès ou d'invalidité portant sur des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé.

60. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour les exercices 2021/22 et 2023/24 sont énoncées les unes dans le rapport sur l'exécution du budget (voir [A/77/631](#), par. 162) et les autres dans le rapport sur le projet de budget (voir [A/77/771](#), par. 561). **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :**

a) d'approuver les ressources demandées pour le compte d'appui au titre de l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, soit 387 808 200 dollars ;

b) d'affecter au financement du budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 un montant de 3 009 300 dollars correspondant au solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ;

c) d'affecter au financement du budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 le montant total des produits divers de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, soit 1 675 900

dollars, à savoir les produits divers et accessoires (25 500 dollars) et le montant correspondant à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (1 765 000 dollars), déduction faite des pertes afférentes aux placements (114 600 dollars) ;

d) de répartir le solde de 383 123 000 dollars de façon proportionnelle entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

Annexe I

**Ressources financières proposées pour le compte d'appui
aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 et évolution des dépenses
au 31 mars 2023**

Compte d'appui : total

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) – (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	245 710,9	238 795,7	255 371,7	190 663,8	269 790,7	14 419,0	5,6
II. Autres objets de dépense							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	10 894,9	12 318,6	13 497,9	9 514,8	14 091,4	593,5	4,4
Consultants et services de consultants	1 880,6	1 817,3	1 761,2	833,6	2 106,9	345,7	19,6
Voyages officiels	6 707,3	5 781,7	5 963,8	4 453,2	6 411,3	447,5	7,5
Installations et infrastructures	23 270,3	22 935,2	23 758,9	23 118,1	24 177,1	418,2	1,8
Transports terrestres	73,7	87,9	79,8	70,2	95,0	15,2	19,0
Opérations aériennes	–	–	–	0,4	–	–	–
Communications et informatique	16 171,9	15 940,3	16 163,9	10 012,4	16 336,6	172,7	1,1
Santé	87,0	120,8	88,5	100,5	111,8	23,3	26,3
Fournitures, services et matériel divers	1 755,5	2 340,8	2 735,7	1 624,8	1 998,5	(737,2)	(26,9)
Total partiel II	60 841,2	61 342,6	64 049,7	49 728,0	65 328,6	1 278,9	2,0
Total (I et II)	306 552,1	300 138,3	319 421,4	240 391,8	335 119,3	15 697,9	4,9
Proiciel de gestion intégré	15 799,5	15 799,5	17 196,9	17 196,9	17 659,5	462,6	2,7
Indemnités de décès ou d'invalidité portant sur des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé	–	4 416,6	–	–	518,4	518,4	–
Dispositif de rationalisation de la prestation de services de gestion ^b	868,5	868,5	868,5	868,5	868,5	–	–
Système de préparation des moyens de maintien de la paix	3 881,6	2 323,1	3 881,6	2 293,5	3 326,8	(554,8)	(14,3)
Frais de maintenance et d'assistance technique relatifs à Umoja	18 221,4	18 211,7	18 588,6	7 138,1	20 875,4	2 286,8	12,3
Assurance maladie après la cessation de service	11 090,0	11 646,1	11 830,0	7 725,3	12 855,2	1 025,2	8,7
Total partiel (dépenses institutionnelles)	49 861,0	53 265,5	52 365,6	35 222,3	56 103,8	3 738,2	7,1
Total brut	356 413,1	353 403,8	371 787,0	275 614,1	391 223,1	19 436,1	5,2

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
Recettes provenant des contributions du personnel	27 361,7	28 322,7	28 631,4	22 017,8	29 171,1	539,7	1,9
Total net	329 051,4	325 081,1	343 155,6	253 596,3	362 052,0	18 896,4	5,5

^a Les dépenses au 31 mars 2023 présentées dans la présente annexe sont fondées sur les informations préliminaires extraites d'Umoja le 3 avril 2023.

^b Avant l'exercice 2023/24, les montants indiqués correspondent aux ressources afférentes au dispositif de prestation de services centralisée.

Département des opérations de paix : total

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	83 680,7	82 943,1	86 174,9	67 160,8	96 538,4	10 363,5	12,0
II. Autres objets de dépense							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	803,8	829,0	538,6	307,6	579,4	40,8	7,6
Consultants et services de consultants	238,7	196,7	224,9	113,9	224,9	—	—
Voyages officiels	2 865,6	2 819,5	2 571,6	1 992,4	2 757,6	186,0	7,2
Installations et infrastructures	164,4	118,0	169,0	76,1	166,1	(2,9)	(1,7)
Transports terrestres	5,0	4,7	11,1	13,6	9,3	(1,8)	(16,2)
Communications et informatique	1 557,7	1 342,0	1 555,9	406,2	1 540,4	(15,5)	(1,0)
Santé	0,3	0,9	1,8	—	1,8	—	—
Fournitures, services et matériel divers	951,5	1 041,0	951,1	441,1	979,1	28,0	2,9
Total partiel II	6 587,0	6 351,8	6 024,0	3 350,9	6 258,6	234,6	3,9
Total (I et II)	90 267,7	89 294,9	92 198,9	70 511,7	102 797,0	10 598,1	11,5

Bureau du (de la) Secrétaire général adjoint(e)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) – (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	14 137,6	14 642,5	14 684,6	11 198,4	16 605,4	1 920,8	13,1
II. Autres objets de dépense							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	273,2	243,1	184,2	160,2	184,2	–	–
Voyages officiels	484,3	457,7	434,6	375,1	435,0	0,4	0,1
Installations et infrastructures	137,9	88,3	146,2	54,4	145,1	(1,1)	(0,8)
Transports terrestres	–	2,7	2,8	10,1	2,4	(0,4)	(14,3)
Communications et informatique	1 545,7	1 324,2	1 544,7	400,1	1 518,6	(26,1)	(1,7)
Santé	–	0,9	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	195,8	344,6	195,8	170,3	208,6	12,8	6,5
Total partiel II	2 636,9	2 461,5	2 508,3	1 170,2	2 493,9	(14,4)	(0,6)
Total (I et II)	16 774,5	17 104,0	17 192,9	12 368,6	19 099,3	1 906,4	11,1

Structure politique et opérationnelle régionale unique

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) – (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	11 335,0	9 977,7	11 580,7	8 196,1	12 933,7	1 353,0	11,7
II. Autres objets de dépense							
Voyages officiels	433,3	422,2	388,8	233,5	408,1	19,3	5,0
Total partiel II	433,3	422,2	388,8	233,5	408,1	19,3	5,0
Total (I et II)	11 768,3	10 399,9	11 969,5	8 429,6	13 341,8	1 372,3	11,5

Bureau des affaires militaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	26 023,4	24 821,4	26 775,4	22 463,0	29 855,1	3 079,7	11,5
II. Autres objets de dépense							
Voyages officiels	369,4	367,4	331,5	282,8	381,6	50,1	15,1
Total partiel II	369,4	367,4	331,5	282,8	381,6	50,1	15,1
Total (I et II)	26 392,8	25 188,8	27 106,9	22 745,8	30 236,7	3 129,8	11,5

Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	21 343,8	22 147,3	22 082,1	16 440,0	24 752,2	2 670,1	12,1
II. Autres objets de dépense							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	198,2	203,3	—	(10,7)	—	—	—
Voyages officiels	473,2	478,8	424,7	315,7	506,0	81,3	19,1
Communications et informatique	10,0	1,1	10,0	—	21,0	11,0	110,0
Fournitures, services et matériel divers	16,0	24,9	16,0	23,4	17,0	1,0	6,3
Total partiel II	697,4	708,1	450,7	328,4	544,0	93,3	20,7
Total (I et II)	22 041,2	22 855,4	22 532,8	16 768,4	25 296,2	2 763,4	12,3

Division des politiques, de l'évaluation et de la formation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	10 840,9	11 354,2	11 052,1	8 863,3	12 392,0	1 339,9	12,1
II. Autres objets de dépense							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	332,4	382,6	354,4	158,1	395,2	40,8	11,5
Consultants et services de consultants	238,7	196,7	224,9	113,9	224,9	—	—
Voyages officiels	1 105,4	1 093,4	992,0	785,3	1 026,9	34,9	3,5
Installations et infrastructures	26,5	29,7	22,8	21,7	21,0	(1,8)	(7,9)
Transports terrestres	5,0	2,0	8,3	3,5	6,9	(1,4)	(16,9)
Communications et informatique	2,0	16,7	1,2	6,1	0,8	(0,4)	(33,3)
Santé	0,3	—	1,8	—	1,8	—	—
Fournitures, services et matériel divers	739,7	671,5	739,3	247,4	753,5	14,2	1,9
Total partiel II	2 450,0	2 392,6	2 344,7	1 336,0	2 431,0	86,3	3,7
Total (I et II)	13 290,9	13 746,8	13 396,8	10 199,3	14 823,0	1 426,2	10,6

Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	7 179,9	7 006,0	7 626,7	5 772,4	7 405,1	(221,6)	(2,9)
II. Autres objets de dépense							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	52,2	35,1	65,8	24,5	65,8	—	—
Voyages officiels	197,9	161,0	177,6	138,3	195,4	17,8	10,0
Installations et infrastructures	489,4	488,0	489,4	511,3	515,0	25,6	5,2
Transports terrestres	59,9	71,0	59,9	49,5	76,9	17,0	28,4
Communications et informatique	559,3	518,3	559,3	481,6	559,3	—	—
Santé	23,8	42,7	23,8	35,5	42,3	18,5	77,7
Fournitures, services et matériel divers	73,5	41,7	73,5	31,1	87,8	14,3	19,5
Total partiel II	1 456,0	1 357,8	1 449,3	1 271,8	1 542,5	93,2	6,4
Total (I et II)	8 635,9	8 363,8	9 076,0	7 044,2	8 947,6	(128,4)	(1,4)

Département de l'appui opérationnel : total

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	71 700,9	70 331,3	74 724,1	56 750,4	81 645,9	6 921,8	9,3
II. Autres objets de dépense							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3 023,3	4 040,4	3 647,6	2 637,8	4 204,4	556,8	15,3
Consultants et services de consultants	579,9	781,6	546,1	413,5	509,3	(36,8)	(6,7)
Voyages officiels	1 275,7	881,8	1 085,4	802,4	1 009,5	(75,9)	(7,0)
Installations et infrastructures	22 233,9	22 014,1	22 711,5	22 248,5	23 098,4	386,9	1,7
Transports terrestres	—	2,0	—	—	—	—	—
Communications et informatique	2 027,9	2 234,1	2 025,7	559,2	2 066,9	41,2	2,0
Santé	50,4	69,4	50,4	56,4	55,2	4,8	9,5
Fournitures, services et matériel divers	97,5	152,2	1 098,4	778,5	98,0	(1 000,4)	(91,1)
Total partiel II	29 288,6	30 175,6	31 165,1	27 496,3	31 041,7	(123,4)	(0,4)
Total (I et II)	100 989,5	100 506,9	105 889,2	84 246,7	112 687,6	6 798,4	6,4
Système de préparation des moyens de maintien de la paix	3 881,6	2 323,1	3 881,6	2 293,5	3 326,8	(554,8)	(14,3)
Indemnités de décès ou d'invalidité portant sur des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé	—	4 416,6	—	—	518,4	518,4	—
Frais de maintenance et d'assistance technique relatifs à Umoja	1 797,3	1 787,8	1 797,3	1 100,6	1 797,3	—	—
Total	106 668,4	109 034,4	111 568,1	87 640,8	118 330,1	6 762,0	6,1

Bureau du (de la) Secrétaire général adjoint(e)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	4 708,7	4 678,7	4 757,6	3 538,3	5 093,6	336,0	7,1
II. Autres objets de dépense							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	—	38,4	—	51,2	—	—	—
Consultants et services de consultants	—	—	—	18,0	—	—	—
Voyages officiels	154,8	145,3	142,1	99,3	143,2	1,1	0,8
Installations et infrastructures	5,4	2,5	5,4	0,7	5,4	—	—
Transports terrestres	—	2,0	—	—	—	—	—
Communications et informatique	64,4	51,2	64,4	23,0	71,5	7,1	11,0
Santé	—	—	—	0,2	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	—	4,9	—	5,3	—	—	—
Total partiel II	224,6	244,3	211,9	197,7	220,1	8,2	3,9
Total (I et II)	4 933,3	4 923,0	4 969,5	3 736,0	5 313,7	344,2	6,9

Bureau des opérations d'appui

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	19 635,6	18 629,3	20 042,7	15 867,4	21 451,4	1 408,7	7,0
II. Autres objets de dépense							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 170,1	2 659,6	2 516,9	1 859,7	2 523,0	6,1	0,2
Consultants et services de consultants	70,5	27,4	66,4	76,1	66,4	—	—
Voyages officiels	174,7	163,4	149,1	130,6	151,0	1,9	1,3
Installations et infrastructures	43,0	5,0	43,0	2,2	33,5	(9,5)	(22,1)
Communications et informatique	387,2	431,9	385,0	168,8	348,0	(37,0)	(9,6)
Santé	50,4	69,3	50,4	54,4	55,2	4,8	9,5
Fournitures, services et matériel divers	30,0	41,8	25,0	19,9	36,5	11,5	46,0
Total partiel II	2 925,9	3 398,4	3 235,8	2 311,7	3 213,6	(22,2)	(0,7)
Total (I et II)	22 561,5	22 027,7	23 278,5	18 179,1	24 665,0	1 386,5	6,0

Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	36 103,7	35 534,4	38 052,9	28 787,6	41 556,3	3 503,4	9,2
II. Autres objets de dépense							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	737,2	1 154,5	780,6	593,8	1 162,3	381,7	48,9
Consultants et services de consultants	497,3	721,2	467,6	319,0	410,8	(56,8)	(12,1)
Voyages officiels	825,4	472,5	684,3	532,9	573,5	(110,8)	(16,2)
Installations et infrastructures	42,6	9,4	43,4	0,4	44,8	1,4	3,2
Communications et informatique	957,9	1 140,5	957,9	231,7	1 006,8	48,9	5,1
Santé	—	0,1	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	67,5	40,8	1 073,4	676,3	61,5	(1 011,9)	(94,3)
Total partiel II	3 127,9	3 539,0	4 007,2	2 354,1	3 259,7	(747,5)	(18,7)
Total (I et II)	39 231,6	39 073,4	42 060,1	31 141,7	44 816,0	2 755,9	6,6
Système de préparation des moyens de maintien de la paix	3 881,6	2 323,1	3 881,6	2 293,5	3 326,8	(554,8)	(14,3)
Indemnités de décès ou d'invalidité portant sur des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé	—	4 416,6	—	—	518,4	518,4	—
Frais de maintenance et d'assistance technique relatifs à Umoja	1 797,3	1 787,8	1 797,3	1 100,6	1 797,3	—	—
Total	44 910,5	47 600,9	47 739,0	34 535,8	50 458,5	2 719,5	5,7

Division des activités spéciales

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	8 113,6	8 037,7	8 637,2	5 934,3	8 837,1	199,9	2,3
II. Autres objets de dépense							
Consultants et services de consultants	—	32,7	—	0,1	20,0	20,0	—
Voyages officiels	112,7	91,2	103,4	39,6	124,9	21,5	20,8
Installations et infrastructures	9,4	0,2	9,4	—	9,4	—	—
Communications et informatique	131,5	92,4	131,5	8,3	131,6	0,1	0,1
Fournitures, services et matériel divers	—	22,9	—	13,5	—	—	—
Total partiel II	253,6	239,4	244,3	61,5	285,9	41,6	17,0
Total (I et II)	8 367,2	8 277,1	8 881,5	5 995,8	9 123,0	241,5	2,7

Division de l'administration (New York)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	3 139,3	3 451,2	3 233,7	2 622,8	4 707,5	1 473,8	45,6
II. Autres objets de dépense							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	116,0	187,9	350,1	133,1	519,1	169,0	48,3
Consultants et services de consultants	12,1	0,3	12,1	0,3	12,1	—	—
Voyages officiels	8,1	9,4	6,5	—	16,9	10,4	160,0
Installations et infrastructures	22 133,5	21 997,0	22 610,3	22 245,2	23 005,3	395,0	1,7
Communications et informatique	486,9	518,1	486,9	127,4	509,0	22,1	4,5
Santé	—	—	—	1,8	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	—	41,8	—	63,5	—	—	—
Total partiel II	22 756,6	22 754,5	23 465,9	22 571,3	24 062,4	596,5	2,5
Total (I et II)	25 895,9	26 205,7	26 699,6	25 194,1	28 769,9	2 070,3	7,8

Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité : total

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) – (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	33 746,8	32 914,1	34 233,8	25 306,7	33 937,9	(295,9)	(0,9)
II. Autres objets de dépense							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 488,0	1 343,7	3 900,7	2 279,5	4 057,5	156,8	4,0
Consultants et services de consultants	299,5	231,6	275,5	174,0	663,6	388,1	140,9
Voyages officiels	626,9	487,1	562,6	434,2	619,0	56,4	10,0
Installations et infrastructures	53,8	5,5	43,9	19,6	41,2	(2,7)	(6,2)
Opérations aériennes	—	—	—	0,4	—	—	—
Communications et informatique	1 544,8	1 302,3	1 540,8	682,0	1 542,7	1,9	0,1
Santé	—	0,6	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	192,0	306,6	178,0	105,0	202,0	24,0	13,5
Total partiel II	4 205,0	3 677,4	6 501,5	3 694,7	7 126,0	624,5	9,6
Total (I et II)	37 951,8	36 591,5	40 735,3	29 001,4	41 063,9	328,6	0,8
Progiciel de gestion intégré	15 799,5	15 799,5	17 196,9	17 196,9	17 659,5	462,6	2,7
Dispositif de rationalisation de la prestation de services de gestion	868,5	868,5	868,5	868,5	868,5	—	—
Frais de maintenance et d'assistance technique relatifs à Umoja	932,9	932,9	992,6	992,6	1 070,9	78,3	7,9
Assurance maladie après la cessation de service	11 090,0	11 646,1	11 830,0	7 725,3	12 855,2	1 025,2	8,7
Total	66 642,7	65 838,5	71 623,3	55 784,7	73 518,0	1 894,7	2,6

Bureau du (de la) Secrétaire général adjoint(e)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant alloué 2021/22</i>	<i>Dépenses 2021/22</i>	<i>Montant alloué 2022/23</i>	<i>Dépenses au 31 mars 2023^a</i>	<i>Dépenses prévues 2023/24</i>	<i>Variation</i>	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) – (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	1 950,3	2 276,7	2 220,0	1 624,3	2 254,6	34,6	1,6
II. Autres objets de dépense							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	280,0	310,2	254,0	185,1	257,5	3,5	1,4
Consultants et services de consultants	32,1	33,2	91,6	0,1	54,5	(37,1)	(40,5)
Voyages officiels	168,1	88,3	152,6	127,0	171,5	18,9	12,4
Installations et infrastructures	15,2	0,7	2,4	–	2,4	–	–
Communications et informatique	94,4	94,5	94,4	52,7	144,4	50,0	53,0
Fournitures, services et matériel divers	10,0	12,3	23,0	9,1	23,2	0,2	0,9
Total partiel II	599,8	539,2	618,0	374,0	653,5	35,5	5,7
Total (I et II)	2 550,1	2 815,9	2 838,0	1 998,3	2 908,1	70,1	2,5
Progiciel de gestion intégré	15 799,5	15 799,5	17 196,9	17 196,9	17 659,5	462,6	2,7
Dispositif de rationalisation de la prestation de services de gestion	868,5	868,5	868,5	868,5	868,5	–	–
Total	19 218,1	19 483,9	20 903,4	20 063,7	21 436,1	532,7	2,5

Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	16 620,6	16 257,6	17 277,8	13 000,9	16 366,0	(911,8)	(5,3)
II. Autres objets de dépense							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	103,3	104,8	1 925,9	837,9	1 710,0	(215,9)	(11,2)
Consultants et services de consultants	104,3	72,4	59,6	83,9	139,0	79,4	133,2
Voyages officiels	130,2	86,7	144,6	148,7	179,4	34,8	24,1
Installations et infrastructures	20,0	1,9	22,2	17,9	19,8	(2,4)	(10,8)
Communications et informatique	860,2	832,0	858,0	456,1	809,9	(48,1)	(5,6)
Santé	—	0,1	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	134,0	61,4	130,0	43,8	152,8	22,8	17,5
Total partiel II	1 352,0	1 159,3	3 140,3	1 588,3	3 010,9	(129,4)	(4,1)
Total (I et II)	17 972,6	17 416,9	20 418,1	14 589,2	19 376,9	(1 041,2)	(5,1)
Frais de maintenance et d'assistance technique relatifs à Umoja	932,9	932,9	992,6	992,6	1 070,9	78,3	7,9
Assurance maladie après la cessation de service	11 090,0	11 646,1	11 830,0	7 725,3	12 855,2	1 025,2	8,7
Total	29 995,5	29 995,9	33 240,7	23 307,1	33 303,0	62,3	0,2

Bureau des ressources humaines

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	7 384,7	7 141,2	7 747,1	5 254,2	7 952,6	205,5	2,7
II. Autres objets de dépense							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	906,5	632,3	1 509,6	1 059,3	1 875,7	366,1	24,3
Consultants et services de consultants	—	64,2	—	47,1	345,8	345,8	—
Voyages officiels	110,0	128,0	86,8	72,2	95,5	8,7	10,0
Installations et infrastructures	8,8	0,1	9,5	1,1	10,2	0,7	7,4
Communications et informatique	407,5	226,6	405,7	110,3	408,0	2,3	0,6
Fournitures, services et matériel divers	20,0	84,2	—	0,2	—	—	—
Total partiel II	1 452,8	1 135,4	2 011,6	1 290,2	2 735,2	723,6	36,0
Total (I et II)	8 837,5	8 276,6	9 758,7	6 544,4	10 687,8	929,1	9,5

Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	7 791,2	7 238,6	6 988,9	5 427,3	7 364,7	375,8	5,4
II. Autres objets de dépense							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	198,2	296,4	211,2	197,2	214,3	3,1	1,5
Consultants et services de consultants	163,1	61,8	124,3	42,9	124,3	—	—
Voyages officiels	218,6	184,1	178,6	86,3	172,6	(6,0)	(3,4)
Installations et infrastructures	9,8	2,8	9,8	0,6	8,8	(1,0)	(10,2)
Opérations aériennes	—	—	—	0,4	—	—	—
Communications et informatique	182,7	149,2	182,7	62,9	180,4	(2,3)	(1,3)
Santé	—	0,5	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	28,0	148,7	25,0	51,9	26,0	1,0	4,0
Total partiel II	800,4	843,5	731,6	442,2	726,4	(5,2)	(0,7)
Total (I et II)	8 591,6	8 082,1	7 720,5	5 869,5	8 091,1	370,6	4,8

Bureau de l'informatique et des communications

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	8 481,2	8 037,9	9 479,6	6 636,1	8 714,3	(765,3)	(8,1)
II. Autres objets de dépense							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	467,6	460,4	490,5	391,9	471,9	(18,6)	(3,8)
Voyages officiels	276,5	134,2	248,1	179,3	248,1	—	—
Installations et infrastructures	11,0	13,7	11,0	1,1	11,0	—	—
Transports terrestres	—	0,2	—	0,2	—	—	—
Communications et informatique	9 764,2	9 837,9	9 764,2	7 482,0	9 764,2	—	—
Santé	—	0,2	—	1,4	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	6,5	50,6	6,5	163,2	6,5	—	—
Total partiel II	10 525,8	10 497,2	10 520,3	8 219,1	10 501,7	(18,6)	(0,2)
Total (I et II)	19 007,0	18 535,1	19 999,9	14 855,2	19 216,0	(783,9)	(3,9)
Frais de maintenance et d'assistance technique relatifs à Umoja	15 491,2	15 491,0	15 798,7	5 044,9	18 007,2	2 208,5	14,0
Total	34 498,2	34 026,1	35 798,6	19 900,1	37 223,2	1 424,6	4,0

Bureau des services de contrôle interne

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	26 180,1	24 829,4	28 054,5	19 014,5	26 658,5	(1 396,0)	(5,0)
II. Autres objets de dépense							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3 905,6	4 551,3	3 667,4	2 911,0	3 514,2	(153,2)	(4,2)
Consultants et services de consultants	277,6	239,7	261,4	90,3	311,4	50,0	19,1
Voyages officiels	695,7	649,6	624,3	392,8	718,1	93,8	15,0
Installations et infrastructures	266,3	279,9	284,4	251,8	294,9	10,5	3,7
Transports terrestres	8,8	6,5	8,8	4,5	8,8	—	—
Communications et informatique	411,0	367,8	411,0	217,1	449,2	38,2	9,3
Santé	12,5	7,0	12,5	7,2	12,5	—	—
Fournitures, services et matériel divers	142,9	142,3	141,9	79,6	143,9	2,0	1,4
Total partiel II	5 720,4	6 244,1	5 411,7	3 954,3	5 453,0	41,3	0,8
Total (I et II)	31 900,5	31 073,5	33 466,2	22 968,8	32 111,5	(1 354,7)	(4,0)

Cabinet du Secrétaire général

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	1 130,4	1 035,7	1 159,6	756,8	1 201,2	41,6	3,6
II. Autres objets de dépense							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	52,8	51,0	47,4	0,1	47,4	—	—
Installations et infrastructures	2,5	—	2,5	0,8	2,5	—	—
Communications et informatique	28,9	13,4	28,9	4,3	28,9	—	—
Total partiel II	84,2	64,4	78,8	5,2	78,8	—	—
Total (I et II)	1 214,6	1 100,1	1 238,4	762,0	1 280,0	41,6	3,4

Bureau de la Défenseuse des droits des victimes

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	—	—	—	—	—	—	—
II. Autres objets de dépense							
Voyages officiels	—	—	—	—	50,6	50,6	—
Total partiel II	—	—	—	—	50,6	50,6	—
Total (I et II)	—	—	—	—	50,6	50,6	—

**Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action
de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	—	—	—	—	—	—	—
II. Autres objets de dépense							
Voyages officiels	—	—	—	—	56,0	56,0	—
Total partiel II	—	—	—	—	56,0	56,0	—
Total (I et II)	—	—	—	—	56,0	56,0	—

Administration de la justice

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	—	—	—	—	—	—	—
II. Autres objets de dépense							
Fournitures, services et matériel divers	263,5	546,1	257,8	—	452,7	194,9	75,6
Total partiel II	263,5	546,1	257,8	—	452,7	194,9	75,6
Total (I et II)	263,5	546,1	257,8	—	452,7	194,9	75,6

Bureau de l'aide juridique au personnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	231,4	124,8	240,3	115,9	229,8	(10,5)	(4,4)
II. Autres objets de dépense							
Installations et infrastructures	0,2	—	0,2	—	0,2	—	—
Communications et informatique	2,2	0,2	2,2	0,9	2,2	—	—
Fournitures, services et matériel divers	—	—	—	0,5	—	—	—
Total partiel II	2,4	0,2	2,4	1,4	2,4	—	—
Total (I et II)	233,8	125,0	242,7	117,3	232,2	(10,5)	(4,3)

Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	2 034,4	1 416,3	2 118,1	1 141,2	1 721,3	(396,8)	(18,7)
II. Autres objets de dépense							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	396,1	508,2	428,6	323,9	424,0	(4,6)	(1,1)
Consultants et services de consultants	45,1	37,9	42,4	16,1	42,4	—	—
Voyages officiels	89,8	41,1	80,6	66,8	80,0	(0,6)	(0,7)
Installations et infrastructures	35,0	11,2	35,0	8,8	35,6	0,6	1,7
Transports terrestres	—	3,5	—	2,4	—	—	—
Communications et informatique	35,5	29,6	35,5	6,6	35,5	—	—
Fournitures, services et matériel divers	9,0	7,8	9,0	7,9	9,0	—	—
Total partiel II	610,5	639,3	631,1	432,5	626,5	(4,6)	(0,7)
Total (I et II)	2 644,9	2 055,6	2 749,2	1 573,7	2 347,8	(401,4)	(14,6)

Bureau de la déontologie

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	607,1	629,8	623,3	488,2	650,3	27,0	4,3
II. Autres objets de dépense							
Consultants et services de consultants	408,5	298,5	384,8	—	329,0	(55,8)	(14,5)
Voyages officiels	39,1	32,3	35,1	31,6	35,1	—	—
Installations et infrastructures	0,6	—	0,6	—	0,6	—	—
Communications et informatique	19,0	128,8	19,0	100,4	119,0	100,0	526,3
Fournitures, services et matériel divers	0,9	1,4	0,9	7,1	0,9	—	—
Total partiel II	468,1	461,0	440,4	139,1	484,6	44,2	10,0
Total (I et II)	1 075,2	1 090,8	1 063,7	627,3	1 134,9	71,2	6,7

Bureau des affaires juridiques

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	4 447,8	3 729,5	4 290,0	2 902,3	4 488,1	198,1	4,6
II. Autres objets de dépense							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	58,9	1,0	61,4	29,7	59,0	(2,4)	(3,9)
Consultants et services de consultants	31,3	31,3	26,1	25,8	26,3	0,2	0,8
Voyages officiels	19,5	21,0	21,6	—	23,5	1,9	8,8
Installations et infrastructures	3,8	2,9	3,8	—	3,8	—	—
Communications et informatique	95,5	82,6	95,5	3,5	98,8	3,3	3,5
Fournitures, services et matériel divers	3,6	3,6	4,0	9,1	4,0	—	—
Total partiel II	212,6	142,4	212,4	68,1	215,4	3,0	1,4
Total (I et II)	4 660,4	3 871,9	4 502,4	2 970,4	4 703,5	201,1	4,5

Département de la communication globale

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	765,6	509,8	787,1	440,0	828,0	40,9	5,2
II. Autres objets de dépense							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	37,8	—	—	—	—	—	—
Voyages officiels	28,7	23,5	25,8	5,4	25,8	—	—
Installations et infrastructures	2,0	—	2,0	—	2,0	—	—
Communications et informatique	41,3	11,6	41,3	0,8	41,3	—	—
Fournitures, services et matériel divers	0,9	20,5	0,9	—	0,9	—	—
Total partiel II	110,7	55,6	70,0	6,2	70,0	—	—
Total (I et II)	876,3	565,4	857,1	446,2	898,0	40,9	4,8

Département de la sûreté et de la sécurité

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	2 933,1	2 975,3	3 249,7	2 183,6	3 062,0	(187,7)	(5,8)
II. Autres objets de dépense							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	269,5	347,0	284,7	259,5	276,5	(8,2)	(2,9)
Voyages officiels	418,7	404,3	375,7	297,8	432,1	56,4	15,0
Installations et infrastructures	3,6	1,7	3,6	0,1	3,8	0,2	5,6
Communications et informatique	64,2	56,7	64,2	60,0	67,8	3,6	5,6
Fournitures, services et matériel divers	8,2	27,0	8,2	1,3	8,2	—	—
Total partiel II	764,2	836,7	736,4	618,7	788,4	52,0	7,1
Total (I et II)	3 697,3	3 812,0	3 986,1	2 802,3	3 850,4	(135,7)	(3,4)

Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	778,7	519,7	793,2	537,4	829,0	35,8	4,5
II. Autres objets de dépense							
Installations et infrastructures	0,6	0,2	0,6	—	0,6	—	—
Communications et informatique	7,4	6,1	7,4	—	7,4	—	—
Total partiel II	8,0	6,3	8,0	—	8,0	—	—
Total (I et II)	786,7	526,0	801,2	537,4	837,0	35,8	4,5

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023 ^a	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
I. Postes	1 812,8	1 793,0	1 816,8	1 457,5	1 880,9	64,1	3,5
II. Autres objets de dépense							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	339,3	151,5	365,2	349,3	391,3	26,1	7,1
Voyages officiels	173,2	126,3	155,4	112,2	160,5	5,1	3,3
Installations et infrastructures	3,2	—	1,4	—	1,4	—	—
Communications et informatique	13,0	8,9	13,0	7,8	13,0	—	—
Fournitures, services et matériel divers	5,5	—	5,5	0,4	5,5	—	—
Total partiel II	534,2	286,7	540,5	469,7	571,7	31,2	5,8
Total (I et II)	2 347,0	2 079,7	2 357,3	1 927,2	2 452,6	95,3	4,0

Annexe II

Propositions tendant à créer, à transférer, à réaffecter ou à reclasser des postes et à créer ou à transférer des emplois de temporaire (autres que pour les réunions), assorties de justifications, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Propositions du Secrétaire général											
Département/ Bureau	Division/Service/Section/Groupe		Numéro	Nombre d'emplois proposés	Classe	Titre ou fonction	Modification	Reconduction : nombre d'années	Paragraphe de référence	Justification supplémentaire	Référence des réponses écrites
Département de l'appui opérationnel	Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionne- ment	Service de la facilitation des opérations et de la communication	9.	1	P-4	Spécialiste des systèmes informatiques	Transfert	—	207	Le (la) titulaire de cet emploi de temporaire fera office de spécialiste principal(e) des processus et aidera les entités de maintien de la paix à assurer l'intégration transversale entre la solution Umoja de gestion de la chaîne d'approvisionnement et les processus de gestion de bout en bout de la chaîne d'approvisionnement, ce qui simplifiera la tâche des 5 179 utilisateurs finaux des entités de maintien de la paix qui utilisent les fonctionnalités d'Umoja pour gérer leurs chaînes d'approvisionnement. Il (elle) fournira une assistance concernant les fonctionnalités d'Umoja-Extension 2 qui sont relativement nouvelles pour les missions de maintien de la paix et apportera notamment un appui fonctionnel au (à la) spécialiste des systèmes informatiques (spécialiste des processus Umoja pour la planification de la chaîne d'approvisionnement) (P-3) et au (à la) spécialiste des systèmes informatiques (spécialiste des processus Umoja pour la gestion des transports) (P-3) dans leurs domaines respectifs. Dans le cadre de l'amélioration continue d'Umoja, qui concerne toutes les entités de maintien de la paix, cet emploi de temporaire permettra d'avoir une vue d'ensemble des processus de bout en bout pour tous les besoins opérationnels afin d'assurer l'alignement et l'intégration entre les différents changements qu'il est proposé d'apporter au système. Il permettra également de répondre	Questions initiales 20 et 21 de la série 2 Question initiale 54 de la série 9

Propositions du Secrétaire général									
Département/ Bureau	Division/Service/Section/Groupe	Numéro	Nombre d'emplois proposés	Classe	Titre ou fonction	Modification	Reconduction : nombre d'années	Paragraphe de référence	Référence des réponses écrites
								à 133 besoins opérationnels en lien avec le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement qui se sont présentés au cours des deux dernières années et qui supposaient une analyse transversale des activités et des fonctions	
		10.	1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques	Transfert	—	208	Questions initiales 20 et 21 de la série 2 Question initiale 54 de la série 9
								Le (la) titulaire de cet emploi de temporaire fera office de spécialiste des processus Umoja à l'appui des entités de maintien de la paix pour ce qui est des processus de planification de la chaîne d'approvisionnement. Il (elle) se chargera du soutien opérationnel et de la gestion du changement à long terme pour 681 utilisateurs finaux des entités de maintien de la paix dotés de droits d'accès à Umoja pour ce qui est des processus de planification de la chaîne d'approvisionnement. Pendant l'année 2022, qui était la première année complète pendant laquelle les missions de maintien de la paix ont utilisé l'outil de planification de la chaîne d'approvisionnement, les spécialistes des processus Umoja ont répondu à 54 demandes d'appui à l'exploitation de niveau 2b émanant d'entités de maintien de la paix. Pour chaque cycle de planification de l'exercice 2021/22, les spécialistes des processus Umoja pour la planification de la chaîne d'approvisionnement ont fourni un appui pratique continu et systématique aux entités de maintien de la paix pour les aider à mettre en service les processus de planification de la chaîne d'approvisionnement et à gérer le changement à long terme. Dans le cadre de l'amélioration continue d'Umoja, 40 besoins opérationnels ont été créés en vue de l'amélioration continue des modules Umoja de gestion des acquisitions au cours des deux dernières années	

Propositions du Secrétaire général											
Département/ Bureau	Division/Service/Section/Groupe		Numéro	Nombre d'emplois proposés	Classe	Titre ou fonction	Modification	Reconduction : nombre d'années	Paragraphe de référence	Justification supplémentaire	Référence des réponses écrites
Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	Bureau des ressources humaines	Division du droit administratif	38.	2	P-4	Juriste (Nairobi)	Création	—	315-316	La Division a besoin de renforts pour gérer 42 affaires disciplinaires reçues en 2020 et en 2021 qui n'ont pas été traitées en raison de l'urgence et de la complexité d'autres affaires et qui viennent s'ajouter à sa lourde charge de travail habituelle. Les titulaires des deux emplois de juriste (P-4) s'occuperont des affaires sensibles et complexes et le (la) titulaire de l'emploi de juriste (P-3) se chargera des affaires moins complexes. On trouvera dans la réponse à la question initiale (question 62 de la série 4) un complément d'information sur les raisons ayant présidé à la proposition de création de trois emplois de temporaire (autres que pour les réunions) à la Section de la discipline et notamment une description de la charge de travail	Question initiale 62 de la série 4
			39.	1	P-3	Juriste (Nairobi)	Création	—	315-316		

Annexe III

Taux de vacance

Département/Bureau	Taux approuvé 2021/22		Taux effectif 2021/22		Taux approuvé 2022/23		Taux effectif au 31 mars 2023 ^a		Taux effectif moyen (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2022)		Taux proposé 2023/24	
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Agents des services généraux et des catégories apparentées	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Agents des services généraux et des catégories apparentées	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Agents des services généraux et des catégories apparentées	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Agents des services généraux et des catégories apparentées	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Agents des services généraux et des catégories apparentées	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Agents des services généraux et des catégories apparentées
Postes reconduits												
DPO	8,8	11,5	9,4	14,4	8,8	13,8	9,9	12,6	11,0	12,6	11,0	12,6
BNUUA	13,1	–	19,0	2,3	3,6	–	7,1	–	18,2	3,4	14,3	–
DOS	9,6	13,5	8,4	18,0	8,0	17,1	10,2	20,1	6,1	17,6	6,1	16,0
DMSPC	8,8	15,5	9,7	18,5	7,2	16,9	10,6	11,4	10,7	18,1	9,8	15,7
OICT	10,2	14,3	16,9	7,5	–	9,5	22,6	23,8	15,6	10,7	12,9	10,7
BSCI	8,7	10,3	18,4	15,8	8,6	10,3	17,1	6,7	16,8	21,2	13,3	16,7
EOSG	–	–	–	–	–	–	–	–	8,3	–	–	–
OSLA	–	–	16,7	–	–	–	–	–	25,0	–	–	–
UNOMS	–	–	47,2	11,1	–	–	16,7	–	37,5	27,8	16,7	27,8
Bureau de la déontologie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
OLA	–	–	10,3	45,8	5,9	–	5,9	–	9,3	50,0	5,9	–
DCG	–	–	33,3	–	–	–	–	–	22,2	–	–	–
DSS	9,1	–	7,6	11,7	–	–	18,2	40,0	13,6	13,3	13,6	13,3
CCQAB	–	–	25,0	–	–	–	–	–	13,9	–	–	–
HCDH	–	–	–	–	–	–	–	–	1,2	–	–	–
Moyenne générale	8,8	12,0	10,9	15,6	7,5	14,0	11,1	15,0	10,7	15,8	9,6	14,0
Postes nouveaux ou réaffectés	50,0	35,0	50,0	35,0	50,0	35,0	50,0	35,0	50,0	35,0	50,0	50,0
Emplois de temporaire (autres que pour les réunions) reconduits	19,1	9,1	16,0	13,9	15,7	11,1	21,1	35,7	18,0	22,6	18,0	22,6
Nouveaux emplois de temporaire (autres que pour les réunions)	50,0	35,0	50,0	35,0	50,0	35,0	50,0	35,0	50,0	35,0	50,0	50,0

Abréviations : BNUUA = Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine; BSCI = Bureau des services de contrôle interne ; CCQAB = secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ; DCG = Département de la communication globale ; DMSPC = Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité ; DOS = Département de l'appui opérationnel ; DPO = Département des opérations de paix ; DSS = Département de la sûreté et de la sécurité ; EOSG = Cabinet du Secrétaire général ; HCDH = Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; OICT = Bureau de l'informatique et des communications ; OLA = Bureau des affaires juridiques ; OSLA = Bureau de l'aide juridique au personnel ; UNOMS = Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies.

^a Les données au 31 mars 2023 sont fondées sur des informations préliminaires extraites d'Umoja le 6 avril 2023.

Annexe IV

Effectif réel et taux de vacance moyen pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 31 mars 2023, par département ou bureau

	31 juillet 2022			31 août 2022		30 septembre 2022		31 octobre 2022		30 novembre 2022		31 décembre 2022		31 janvier 2022		28 février 2022		31 mars 2023 ^a		1 ^{er} juillet 2022 au 31 mars 2023	
	Effectif autorisé	Effectif réel	Taux de vacance	Effectif réel	Taux de vacance	Effectif réel	Taux de vacance	Effectif réel	Taux de vacance	Effectif réel	Taux de vacance	Effectif réel	Taux de vacance	Effectif réel	Taux de vacance	Effectif réel	Taux de vacance	Effectif réel	Taux de vacance	Effectif réel	Taux de vacance
I. Département des opérations de paix																					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	343	305	11,1	309	9,9	301	12,2	299	12,8	298	13,1	302	12,0	307	10,5	310	9,6	309	9,9	304,4	11,2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	87	79	9,2	80	8,0	79	9,2	78	10,3	78	10,3	76	12,6	74	14,9	75	13,8	76	12,6	77,2	11,2
II. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine																					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	28	22	21,4	22	21,4	22	21,4	22	21,4	22	21,4	24	14,3	26	7,1	26	7,1	26	7,1	23,6	15,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées	22	21	4,5	21	4,5	21	4,5	22	—	22	—	22	—	22	—	22	—	22	—	21,7	1,5
III. Département de l'appui opérationnel																					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	265	254	4,2	253	4,5	253	4,5	249	6,0	247	6,8	246	7,2	243	8,3	243	8,3	238	10,2	247,3	6,7
Agents des services généraux et des catégories apparentées	169	140	17,2	136	19,5	143	15,4	144	14,8	145	14,2	142	16,0	141	16,6	138	18,3	135	20,1	140,4	16,9
IV. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité																					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	123	109	11,4	110	10,6	108	12,2	110	10,6	110	10,6	111	9,8	111	9,8	110	10,6	110	10,6	109,9	10,7
Agents des services généraux	70	58	17,1	58	17,1	58	17,1	59	15,7	60	14,3	59	15,7	61	12,9	59	15,7	62	11,4	59,3	15,2

	31 juillet 2022			31 août 2022		30 septembre 2022		31 octobre 2022		30 novembre 2022		31 décembre 2022		31 janvier 2022		28 février 2022		31 mars 2023 ^a		1 ^{er} juillet 2022 au 31 mars 2023	
	Effectif autorisé	Effectif réel	Taux de vacance	Effectif réel	Taux de vacance	Effectif réel	Taux de vacance	Effectif réel	Taux de vacance	Effectif réel	Taux de vacance	Effectif réel	Taux de vacance	Effectif réel	Taux de vacance	Effectif réel	Taux de vacance	Effectif réel	Taux de vacance	Effectif réel	Taux de vacance
et des catégories apparentées																					
V. Bureau de l'informatique et des communications																					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	31	27	12,9	27	12,9	27	12,9	27	12,9	27	12,9	27	12,9	27	12,9	26	16,1	24	22,6	26,6	14,3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	21	19	9,5	18	14,3	18	14,3	17	19,0	17	19,0	17	19,0	16	23,8	15	28,6	16	23,8	17,0	19,0
VI. Bureau des services de contrôle interne																					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	105	88	16,2	89	15,2	89	15,2	89	15,2	89	15,2	89	15,2	91	13,3	91	13,3	87	17,1	89,1	15,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	30	22	26,7	22	26,7	24	20,0	23	23,3	24	20,0	24	20,0	26	13,3	27	10,0	28	6,7	24,4	18,5
VII. Cabinet du Secrétaire général																					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	3	3	—	2	33,3	2	33,3	3	—	2	33,3	3	—	3	—	3	—	3	—	2,7	11,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	2	2	—	2	—	2	—	2	—	2	—	2	—	2	—	2	—	2	—	2,0	—
VIII. Bureau de l'aide juridique au personnel																					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	1	—	100,0	1	—	1	—	1	—	1	—	1	—	1	—	1	—	1	—	0,9	11,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

	31 juillet 2022			31 août 2022		30 septembre 2022		31 octobre 2022		30 novembre 2022		31 décembre 2022		31 janvier 2022		28 février 2022		31 mars 2023 ^a		1 ^{er} juillet 2022 au 31 mars 2023	
	Effectif autorisé	Effectif réel	Taux de vacance	Effectif	Taux de réel vacance	Effectif	Taux de réel vacance	Effectif	Taux de réel vacance	Effectif	Taux de réel vacance	Effectif	Taux de réel vacance	Effectif	Taux de réel vacance	Effectif	Taux de réel vacance	Effectif	Taux de réel vacance	Effectif	Taux de réel vacance
IX. Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies																					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	6	4	33,3	4	33,3	4	33,3	4	33,3	5	16,7	5	16,7	5	16,7	5	16,7	5	16,7	4,6	24,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	3	2	33,3	2	33,3	2	33,3	2	33,3	2	33,3	2	33,3	2	33,3	2	33,3	3	—	2,1	29,6
X. Bureau de la déontologie																					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	2	2	—	2	—	2	—	2	—	2	—	2	—	2	—	2	—	2	—	2,0	—
Agents des services généraux et des catégories apparentées	1	1	—	1	—	1	—	1	—	1	—	1	—	1	—	1	—	1	—	1,0	—
XI. Bureau des affaires juridiques																					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	17	16	5,9	16	5,9	16	5,9	16	5,9	15	11,8	16	5,9	16	5,9	16	5,9	16	5,9	15,9	6,5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	2	1	50,0	1	50,0	1	50,0	1	50,0	2	—	2	—	2	—	2	—	2	—	1,6	22,2
XII. Département de la communication globale																					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	3	2	33,3	2	33,3	2	33,3	2	33,3	3	—	3	—	3	—	3	—	3	—	2,6	14,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	1	1	—	1	—	1	—	1	—	1	—	1	—	1	—	1	—	1	—	1,0	—
XIII. Département de la sûreté et de la sécurité																					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11	11	—	10	9,1	9	18,2	9	18,2	9	18,2	9	18,2	8	27,3	8	27,3	9	18,2	9,1	17,2

	31 juillet 2022			31 août 2022		30 septembre 2022		31 octobre 2022		30 novembre 2022		31 décembre 2022		31 janvier 2022		28 février 2022		31 mars 2023 ^a		1 ^{er} juillet 2022 au 31 mars 2023	
	Effectif autorisé	Effectif réel	Taux de vacance	Effectif	Taux de vacance	Effectif	Taux de vacance	Effectif	Taux de vacance	Effectif	Taux de vacance	Effectif	Taux de vacance	Effectif	Taux de vacance	Effectif	Taux de vacance	Effectif	Taux de vacance	Effectif	Taux de vacance
Agents des services généraux et des catégories apparentées	5	4	20,0	5	—	5	—	5	—	5	—	4	20,0	4	20,0	4	20,0	3	40,0	4,3	13,3
XIV. Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires																					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	3	3	—	3	—	3	—	3	—	3	—	3	—	3	—	3	—	3	—	3,0	—
Agents des services généraux et des catégories apparentées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
XV. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme																					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	7	7	—	7	—	7	—	7	—	7	—	7	—	7	—	7	—	7	—	7,0	—
Agents des services généraux et des catégories apparentées	1	1	—	1	—	1	—	1	—	1	—	1	—	1	—	1	—	1	—	1,0	—
Total																					
Compte d'appui	1 362	1 204	11,6	1 205	11,5	1 202	11,7	1 199	12,0	1 200	11,9	1 201	11,8	1 206	11,5	1 203	11,7	1 195	12,3	1 201,7	11,8
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	948	853	10,0	857	9,6	846	10,8	843	11,1	840	11,4	848	10,5	853	10,0	854	9,9	843	11,1	848,6	10,5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	414	351	15,2	348	15,9	356	14,0	356	14,0	360	13,0	353	14,7	353	14,7	349	15,7	352	15,0	353,1	14,7

^a Les données au 31 mars 2023 sont fondées sur des informations préliminaires extraites d'Umoja le 6 avril 2023.